

Mairie du Caule Sainte Beuve

Département de SEINE MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de Gournay en Bray

10 Route de l'Abbé Delforge
76390 LE CAULE SAINTE BEUVE

☎ 02.35.93.65.06

E-Mail : commune-caule-ste-beuve@wanadoo.fr

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2026**

Ordre N° 2026-002

L'an deux mil vingt-six, le 19 janvier, à neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal BENOIT, Maire.

Objet : Vente d'une partie du terrain cadastré section AE n°0263 et 0266

Étaient présents : Messieurs, Mesdames : BENOIT Chantal, BOULOCHÉ Marie-Claude, CORROYER Denis, DEFECQUE Gaël, DERIEMAECCKER Joël, RATEL François ;

Étai(ent) absent(s) : DEGARDIN Arnaud, LASNEL Vanessa, MENPIOT Catherine, REVELLE Vianney, SALMON Aurélie

Nombre de Conseillers

Secrétaire de Séance : Mr DEFECQUE Gaël

En exercice : 11

Présents : 06

Votants : 06

Vente d'une partie du terrain cadastré section AE n°0263 et 0266

VU :

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Le
Et publication ou
Notification du

- La note explicative de Madame Le Maire ;
- La demande de Mme DARIER Lola
- Pour l'achat d'une partie du terrain ;
- L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur le réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L3211-14 ;

CONSIDÉRANT :

- Qu'une partie du terrain sis Route de l'Église cadastré AE n°0263 et 0266, appartenant au domaine privé communal, ne présente pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal et peut par conséquent être cédé ;

Mairie du Caule Sainte Beuve

Département de SEINE MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de Gournay en Bray

10 Route de l'Abbé Delforge
76390 LE CAULE SAINTE BEUVE

☎ 02.35.93.65.06

E-Mail : commune-caule-ste-
beuve@wanadoo.fr

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2026**

PROPOSITION :

- Mme la Maire rappelle que la demande de bornage a été effectué auprès de l'agence EUCLYD d'Aumale.
- Mme Le Maire propose vendre une partie du terrain à Mme DARIER Lola de 1 802 m2 pour un montant total de 20 000.00€ les frais de notaires restant à la charge de l'acquéreur.

DÉCISION :

- Après en avoir délibéré le 19 janvier 2026, le Conseil Municipal
- **ACCEPTE à l'unanimité la proposition de madame Le Maire comme suit :**

Article 1 : **AUTORISE** la cession d'une partie du terrain cadastré AE n° 0263 et 0266 pour 1 802 m2 au profit de Mme DARIER Lola, au prix de 20 000 € net vendeur ;

Article 2 : **AUTORISE** Mme Le Maire à signer la promesse de vente (ou compromis de vente) relative à cette cession, tous les actes authentiques ainsi que tous les actes y afférents et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes ;

Article 3 : **DIT** que les frais afférents à la rédaction et à la régularisation es actes authentiques seront à la charge de l'acquéreur ;

Article 4 : **DIT** que les recettes seront prévues au Budget Communal.

Article 5 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et notification.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Chantal BENOIT

